

s'absentent dudit bureau durant les heures réglementaires, ils fassent inscrire dans le livre en question la cause de telle absence, ainsi que l'heure de leur départ et celle de leur retour, et que, en outre, M. Raoul Bolté soit chargé de tenir ce livre et d'y enregistrer les détails plus haut mentionnés.

—Il est

Résolu: Qu'une copie de ladite résolution soit notifiée à chacun des employés qu'elle concerne.

—Il est

Résolu: Que les sous-contremaîtres de l'équipe pour l'enlèvement de la neige (service spécial) soient mis sous le contrôle des contremaîtres de sections réguliers et que, de plus, lesdits contremaîtres de sections réguliers soient vestis du pouvoir de suspendre les contremaîtres de l'enlèvement de la neige (service spécial), ainsi que les charretiers et les journaliers engagés pour faire l'enlèvement de la neige, dans les limites de leur section respective. Avant d'exercer le droit qu'ils auront de suspendre tels employés, les contremaîtres de sections réguliers devront faire rapport aux contremaîtres divisionnaires.

—Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à demander des soumissions pour la fourniture de blocs de scories des diverses dimensions et espèces requises. Lesdites soumissions devant être ouvertes 30 jours après l'insertion du premier avis.

Ajournement à samedi prochain, à 10 heures a.m.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 9 janvier

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 168, Page 97)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette.

REQUETES, ETC.

1. De la succession Brunet offrant de vendre un certain terrain pour y construire l'école militaire projetée.
Renvoyée à la Commission des Finances.

2. Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: D'autoriser le greffier de la Ville à publier les annonces requises relativement aux amendements projetés à la charte.

3. M. l'échevin BASTIEN, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE

Propose: Attendu que l'établissement d'un sous-bureau de poste rue Sainte-Catherine, dans le quartier Saint-Jacques, serait de la plus grande utilité pour les banquiers, les marchands et tous les citoyens du quartier Saint-Jacques et même pour tout le public en général;

Attendu que des demandes nombreuses pour la construction d'un tel bureau ont été à maintes reprises adressées au Ministère des Postes;

Attendu que les facilités réclamées par la partie Est de Montréal, pour l'expédition et la livraison des lettres etc., ont été données à la partie Ouest de Montréal;

Attendu que des milliers de marchands et d'industriels transigent des affaires pour des millions de dollars dans l'Est de Montréal, il est

Résolu: Que le Conseil de la Ville de Montréal recommande la construction d'un sous-bureau de poste rue Sainte-Catherine dans le quartier Saint-Jacques, afin de donner aux résidents de ce quartier ainsi qu'aux résidents des quartiers Saint-Louis et Sainte-Marie les facilités dont ils ont besoin pour la livraison prompte des colis et lettres recommandées ou non recommandées, tout comme dans le centre et dans l'ouest de Montréal.

they absent themselves from the office during office hours they shall cause to be entered in the said book the cause of such absence and also the time of their departure from the office and return thereto, and furthermore that Mr. Raoul Bolté be authorized and appointed to keep the said book and attend to the registration of the above mentioned particulars.

Resolved: That a copy of said resolution be served upon each and every employee subject thereto.

—On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That the sub-foremen of the "Snow Special Staff" be placed under the supervision of the regular section foremen and furthermore that the regular section foremen be empowered to suspend the snow special foremen, also carters or laborers engaged on snow work within the limits of their respective sections. Before exercising power of suspension, the regular section foremen shall report to the division foremen.

—It was

Resolved: That the City Surveyor be authorized to call for tenders for various sizes and kinds of scoria blocks required and said tenders to be opened 30 days after appearance of first advertisement.

Adjourn until Saturday next, at 10 o'clock a.m.

J. H. DILLON,
Secretary

CITY COUNCIL

Report of Monthly Meeting, held the 9th of January.

(According to the minutes of Council, Vol. 168, Page 97.)

His Worship the Mayor H. Laporte in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. From Brunet estate, offering for sale a certain piece of land for the erection of the proposed military school.
Referred to Finance Committee.

2. On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the City Clerk be authorized to publish the required advertisements in connection with the proposed amendments to the charter.

Ald. BASTIEN moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"Whereas the establishment of a sub-post office on St. Catherine street, in St. James ward, would be of great usefulness to the bankers, merchants and all the citizens of St. James ward as well as for the public at large;

Whereas numerous requests for the establishment of such a post office have been made on different occasions to the Post Master General;

Whereas the facilities asked for by the citizens of the eastern section of Montreal for the forwarding and delivery of letters, etc., have been given to the western section of the City;

Whereas thousands of merchants and manufacturers in the eastern section of Montreal are transacting business representing millions of dollars per annum, and it was

Resolved: That the Council of the City of Montreal recommend the erection of a sub-post office on St. Catherine street, in St. James ward, in order to give to the residents of that ward and also of St. Louis and St. Mary's wards, the facilities they require for the prompt delivery of packages and letters, registered or not, the same as in the centre and western sections of Montreal.